

**RESOLUTION SUR LA SITUATION EN SIERRA LEONE**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Soixante-Deuxième Session Ordinaire du 21 au 23 juin 1995, à Addis Abeba, Ethiopie,

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire Général sur la situation en Sierra Léone tel que contenu dans le Document CM/1884 (XLII)F,

**Ayant entendu** les déclarations de la délégation de la Sierra Léone sur la situation prévalant actuellement dans le pays,

**Profondément préoccupé** par les événements tragiques qui se produisent en Sierra Léone et qui ont entraîné des pertes en vies humaines, des destructions massives de biens, le déplacement des populations civiles à l'intérieur du pays et l'exode des réfugiés vers les pays voisins:

1. **EXPRIME** sa grave préoccupation face à la détérioration de la situation de conflit en Sierra Léone, qui a entraîné des pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et le déplacement massif des populations civiles à l'intérieur du pays ainsi que la fuite de certains milliers de Sierra Léonais dans les pays voisins comme réfugiés;
2. **PREND NOTE** de la volonté déclarée du Gouvernement de Sierra Léone de rechercher un règlement négocié du conflit et **LANCE UN APPEL** au Front Révolutionnaire Uni pour qu'il réponde positivement à l'offre du Gouvernement;
3. **LANCE UN APPEL** à toutes les parties pour qu'elles déclarent une cessation immédiate des hostilités et se félicite de la libération par le Front Révolutionnaire Uni d'un certain nombre d'otages et **l'EXHORTE** à libérer les autres otages qu'il détient;

---

réerves de la Sierra Leone

4. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres de l'OUA et à la communauté internationale pour qu'ils accordent une assistance humanitaire au grand nombre de Sierra Léonais qui sont déplacés dans leur pays ainsi qu'à ceux qui sont réfugiés dans les pays voisins en particulier la Guinée;
5. **DEMANDE** au Secrétaire Général de tout mettre en oeuvre pour établir et maintenir le contact avec toutes les parties concernées afin d'aider le peuple Sierra Léonais à engager le plus tôt possible un processus de réconciliation nationale visant à rétablir la paix et la stabilité.